

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2022

ADMINISTRATION GENERALE

ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

Considérant qu'un poste d'Adjoint au Maire est vacant.

Il est proposé à l'assemblée de procéder au remplacement de Monsieur Richard BAUD, par l'élection d'un nouvel Adjoint.

Conformément aux dispositions des articles L.2122-7 et L.2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Et par ailleurs, en cas d'élection d'un seul Adjoint, ce dernier est élu au scrutin secret et à la majorité absolue et si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Monsieur Gérard BASTIAN propose sa candidature.

Aucune autre candidature n'est proposée.

Est candidat : M. Gérard BASTIAN

Nombre de votants : 39

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32

Nombre de bulletins blancs et nuls : 6

Nombre de suffrages exprimés : 26

Majorité absolue : 14

Monsieur BASTIAN a obtenu 26 voix

Au terme du scrutin secret, le Conseil Municipal désigne Monsieur Gérard BASTIAN en qualité d'Adjoint au Maire de la commune de Thonon-les-Bains.

----- Fin du document -----